



ÉMETTEUR :
FNSPF

DESTINATAIRES :
PRESIDENTES ET PRESIDENTS
D'UNIONS

LE GRAND DEBAT NATIONAL : ELEMENTS DE LANGAGE SUR LA GOUVERNANCE DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS.

Contexte :

- Un monde nouveau / un pays en permanence confronté aux menaces (réchauffement climatique, terrorisme) :
- Les SP : une demande de protection de tous les instants : premier voire unique rempart de protection des populations = les SP répondent plus vite et plus souvent que tout acteur de l'urgence.
- Une gestion maîtrisée = stabilité du coût par habitant depuis 2011 (80€ en moyenne)
- Un modèle sous tension (service public de proximité universel devenue ultime) et en déséquilibre.

QUELLES TRANSFORMATIONS DE L'ACTION PUBLIQUE POUR LES SIS ?

Quelles pistes pour améliorer la capacité de production des SDIS ?

-Deux impératifs :

- Assurer l'avenir, l'équité de la distribution des secours dans les territoires: le maillage territorial et le volontariat** (proximité, efficacité du service rendu)
 - = les politiques classiques de rationalisation (fermetures et regroupements de centres ; gardes postées ; SP à temps partiel) sont inadaptées.
 - = il faut au contraire une vraie refondation du volontariat comme engagement altruiste (mission Volontariat créée à l'initiative du président de la République).
- Garantir la proximité de la gestion et de la réponse opérationnelle, pour lesquelles l'échelon départemental est le plus pertinent** (cf. les conséquences négatives de la régionalisation du système de santé=cette voie n'est pas pertinente pour les SIS) : la FNSPF partage la position exprimée le 15 janvier 2018 par le comité des financeurs des SDIS (MININT, ADF, AMF)

-Des pistes de transformation subsistent :

1-Dans l'organisation et le pilotage des missions :

- Les SDIS doivent piloter la mission de SUAP (84% des interventions), qu'ils assurent seuls dans 95% des cas :
 - . Les SDIS doivent : qualifier la demande de secours, décider de l'envoi de moyens adaptés, être des décideurs, et non de simples pourvoyeurs de moyens déclenchés par d'autres ou à la place des autres = modernisation des pratiques des CTA (intensification de l'utilisation d'arbres décisionnels dans la gestion des départs réflexes) ;
 - .Doctrines communes d'emploi du ministère de l'Intérieur : atténuer l'hétérogénéité de l'organisation et des pratiques des SDIS.
- L'adaptation du cadre de gestion des **missions médico-sociales d'assistance** aux personnes, mais aussi **d'indisponibilité de la permanence des soins ou des transporteurs sanitaires privés** (carences ambulancières) : ce cadre ne doit pas être celui de l'urgence.

- L'intensification des **politiques de prévention** des SDIS (réduction des sollicitations indues dans les CTA, et des dépenses d'interventions) = 1 € investi dans la prévention = 3 € d'économiser en dépenses de secours.
- **Surtout, mettre fin à la situation où la Santé (régulation médicale) engage les moyens des SIS sans financer = déresponsabilisation, explosion des missions = rétablir le principe « qui paye commande »**

2-Dans la **gestion des moyens et la mutualisation des fonctions opérationnelles** :

Tirer les opportunités de la **transformation numérique** :

- Utiliser pleinement le potentiel de **NexSIS 18-112¹** : forts enjeux opérationnels (mutualisation ; découplage réception appel/gestion opérationnelle), fonctionnels et financiers (économie estimée à 400 M€ sur 10 ans pour les finances publiques) ;
- **Création de plateformes communes départementales de gestion des appels d'urgence 112 SP/PN/GN/SAMU** : enjeux organisationnels (continuum zones urbaines/rurales, quotidien/crise), opérationnels (coopération interservices), technologiques et industriels (NTIC).

Progresser dans la mutualisation de la **flotte d'hélicoptères** : dangers de non -mutualisation (coût, non lisibilité population sur qui fait quoi, opérationnel : conflits = possibles retards en intervention) = **flotte bleu blanc rouge**.

3-Au niveau institutionnel et financier : **consolidation de la gouvernance partagée** :

- Pas de grand soir institutionnel ; **plasticité de l'établissement public SDIS** : capacité d'adaptation aux rapprochements issus de l'intelligence territoriale (SDMIS ; SIS corses ; demain, collectivité européenne d'Alsace...) ;
- **Pilotage national** : plus d'Etat auprès des SDIS, plus d'élus des SDIS auprès de l'Etat (à l'instar de l'Agence du numérique de la sécurité civile).

¹ Système unifié de gestion des appels, alertes et opérations des SIS et de la sécurité civile.